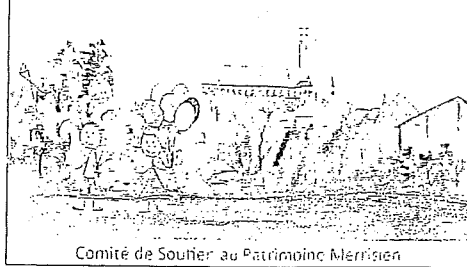


1A 224253 32673

PREFECTURE

25 AVR. 2018



Comité de Soutien au Patrimoine Merrisien

SECRETARIAT GENERAL

SIRET 81903509800014

g.peremans@orange.fr

MERRIS, le 18 Avril 2018

OBJET / Opposition au projet de construction et d'extension de Bâtiments agricoles à risques sur le territoire de MERRIS déposé par EARL LAUWERIE dans le cadre enquête publique

Le CSPM (Comité de Soutien au Patrimoine Merrisien) a pour objectif la préservation du patrimoine de toute nature (environnement, Mémoire, traditions, architecture ...)

A cet effet, nous avons conçu un vaste projet de conservation de la Mémoire collective locale en créant un « Chemin de Mémoire 14 18 », sous label national « Centenaire 14 18 »

Chemin de Mémoire et monument commémoratif borne Vauthier sont fortement affectés par les constructions prévues dans cette enquête publique, ceci au lendemain de la Cérémonie du centenaire des 14 et 15 Avril 2018.

Nous, CSPM, nous opposons à ce projet de construction et d'extension de cette installation classée ICPE faisant l'objet d'une enquête publique dans le cadre du dossier EARL LAUWERIE.

Qu'est-ce qu'une installation classée ?

Une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) est un établissement dont l'activité présente un **risque ou un inconvénient pour l'environnement humain et naturel** et qui est soumis, de ce fait, à de nombreuses réglementations de prévention des risques environnementaux.

Est considérée comme ICPE toute installation présentant des dangers ou des inconvénients pour :

- la commodité du voisinage,
- la santé, la sécurité, la salubrité publique,
- l'agriculture,
- la protection de la nature, de l'environnement et des paysages,
- l'utilisation rationnelle de l'énergie,
- la conservation des sites, des monuments ou du patrimoine archéologique.

PREFECTURE DU NORD
26 AVR. 2018
D.C.P.I. - B.I.C.P.E.

Vous trouverez ci-joint notre lettre du 17 Avril 2018 adressée au commissaire de l'enquête publique, indiquant les raisons de notre opposition.

Yannick BENOIST/ Vice-Président CSPM

COUPON à renvoyer

Nous vous remercions de bien vouloir soutenir notre demande, en nous retournant le coupon ci-dessous signé, soit à notre siège social : CSPM en mairie, 9 Place de l'Eglise 59270 MERRIS

soit par mail à notre adresse : g.peremans@orange.fr

Vous pouvez aussi, vous-mêmes, faire une démarche d'opposition directement à la mairie

Concernant le dossier EARL LAUWERIE à MERRIS, objet d'une enquête publique, je soutiens le CSPM dans sa démarche d'opposition à la construction ou d'extension de nouveaux bâtiments ICPE, conformément à leur courrier du 17 Avril 2018.

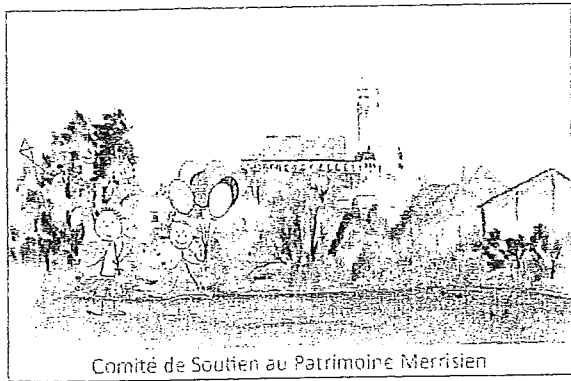
NOM

Prenom

Adresse/

Mail/

Votre signature/



CSPM Association 1901/ SIRET 81903509800014
Siège social/ CSPM 9 Place de l'Eglise en Mairie 59270 MERRIS
g.peremans@orange.fr

*Recommandé AR/
JA 124 253 32673*

OBJET / Opposition au projet de construction et d'extension de Bâtiments agricoles à risques sur le territoire de MERRIS déposé par EARL LAUWERIE dans le cadre enquête publique

MERRIS, le 17 Avril 2018,

à Monsieur Pascal GREGOIRE,
Commissaire enquêteur concernant le dossier enquête publique EARL Lauwerie

En tant que vice-président de l'association CSPM (Comité de Soutien au Patrimoine Merrisien),
Et en l'absence de notre Président Jean-Pierre VITSE, récemment décédé,
Nous vous remercions de bien vouloir recevoir notre requête suivante.

Par lettre mensuelle d'Avril 2018 du Maire de Merris, nous apprenons qu'une enquête publique sera diligentée en Mairie, du 9 avril au 16 mai. (En réalité, elle ne le sera qu'à compter du 16 Avril)
L'objet en est, le dépôt d'un permis de construire par l'EARL Lauwerie,
pour la réalisation d'un bâtiment avicole en vue de doubler sa production de poulets, d'une part,
et pour la création d'un hangar de compostage et de serres, d'autre part.

Nous avons pour objectif la préservation du patrimoine de toute nature (environnement, Mémoire, traditions, architecture)

A cet effet, nous avons conçu un vaste projet de conservation de la Mémoire collective locale en créant un « Chemin de Mémoire 14 18 », labellisé « Centenaire 14 18 » par la Commission Nationale du Centenaire de la première guerre mondiale, sous le N° 59/107.

Ce label nous a été notifié par la Préfecture du Nord par lettre du 28 décembre 2017 de Monsieur Philippe MALIZARD, Directeur de cabinet.

Il comprend :

- la création d'une Maison du Souvenir,
- Un chemin de Mémoire 14 18 proprement dit sur les communes de Merris et Vieux-Berquin
- La fabrication à l'identique d'une nouvelle borne Vauthier, monument historique commémoratif reconnu par l'Etat-Major d'après-guerre et réimplantée à l'endroit où elle était située en 1926 avant de disparaître lors de la seconde occupation allemande en 1940.

Ces deux derniers points (chemin de Mémoire et monument commémoratif borne Vauthier) sont fortement affectés par les constructions prévues dans cette enquête publique.

La borne est un hommage à tous les soldats morts durant cette première guerre, notamment pour les Australiens qui ont combattu sur le front situé sur le lieu même de cette borne.
Elle a été en partie subventionnée par le Ministère de l'Intérieur via le service BLMN, par l'association « Le Souvenir Français », par le Conseil Départemental et la Mairie de Merris.

Or, il se trouve, que l'extension et réalisation des bâtiments souhaités par l'EARL Lauverie est située à 175 m de cette borne et longerait encore davantage notre circuit de Mémoire (déjà 240 m aujourd'hui, plus de 300 m demain)

Ces nouvelles constructions viendraient restreindre considérablement le champ de vision qui permet, aujourd'hui, de faire découvrir de visu aux visiteurs ce front qui s'alignait de la forêt de Nieppe au Mont de Merris et les paysages avoisinants ; Ce dernier point étant important pour la compréhension des faits d'armes.

C'est une bien mauvaise nouvelle que de devoir se battre dès le lendemain de la Commémoration du Centenaire 14 18 de ces 14 et 15 Avril à Merris et Vieux-Berquin, pour sauvegarder ce lieu de Mémoire.

L'Enquête Publique étant une procédure de consultation du public susceptible de prendre en compte l'impact de décisions sur les enjeux d'intérêt général, nous nous permettons d'émettre de fortes réticences à cette extension EARL Lauverie qui entraîne de lourdes conséquences sur la Culture locale, l'environnement, les hommes, les femmes et enfants qui se promèneront sur notre circuit.

Elles se caractériseraient non seulement par un environnement paysager dégradé et un champ visuel plus réduit mais aussi par des odeurs acides (gaz, ammoniacque, fermentation), la diffusion de poussières, de bactéries microbiennes et des bruits de ventilation, nuisances déjà existantes aujourd'hui et d'autant plus renforcées demain en cas d'acceptation de ce dossier.

Nous, CSPM, estimons que ce projet présenté par l'EARL Lauverie n'est pas acceptable, tant sur le plan de la santé publique que sur le plan environnemental.

Il est contraire à l'intérêt général qui devrait normalement privilégier Mémoire, Culture (avec un grand C) et protection de l'environnement au bénéfice du collectif plutôt que des intérêts individuels économiques aux conséquences néfastes sur ce même collectif.

Quelle image voulez-vous donner de la Culture et de la France rurale ?

Celle d'une France rurale respectueuse de ses traditions et de son environnement, ou celle, d'une France qui souille son territoire et ses valeurs fondamentales au profit du « toujours plus » économique au détriment de la santé publique, de la qualité de vie, du bien-être de chacun. Ce projet de construction est une offense au lieu de mémoire.

Je sais personnellement de quoi je parle, car je dois avouer pour être honnête, que signataire de cette lettre, je suis le plus proche voisin des bâtiments industriels existants de cette EURL, ma maison étant dans les vents dominants à exactement 225 m du premier poulailler industriel.

Je précise que je ne fais pas l'amalgame et m'exprime ici en tant que représentant d'un collectif. J'aurai l'occasion de m'exprimer à titre personnel dans une autre consultation directe avec le commissaire enquêteur de cette enquête publique.

J'ai bien conscience que cette double raison d'intervenir pourrait desservir notre collectif car, de « bonnes âmes » pourront toujours signifier que j'utilise cette démarche collective à des fins personnelles. Ce n'est pas le cas.

J'estime que le préjudice subi est double pour moi, à titre collectif et à titre personnel.

Le collectif prime sur l'individu que je suis, car c'est bien l'intérêt général qui est en jeu.

Pour ces raisons, nous, CSPM, alertons par envoi d'une copie de ce même courrier à :

- Madame Catherine BOURLET, Architecte des Bâtiments de France, Architecte urbaniste de l'Etat en chef, chargée de veiller au respect de la qualité de l'habitat (constructions neuves et réhabilitations) aux abords des monuments historiques, en alertant l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Nord).
Adresse/ Hôtel Scrive, 3 rue de Lombard - TSA 50043 59 049 Lille cedex
- Monsieur Marc DROUET, de la DRAC Hauts de France, Directeur Régional des affaires culturelles, dans sa mission de contribution à la protection, à l'étude et à la mise en valeur du patrimoine artistique et culturel.
Adresse/ Hotel Scrive, 3 Rue du Lombard, CS 80016, 59041 LILLE Cedex
- Monsieur Philippe MALIZARD, Directeur de Cabinet de la Préfecture du Nord qui nous a signifié de l'obtention du Label national « Centenaire 14 18 »
Adresse/ 12-14 rue Jean sans Peur – CS 20003 – 59039 LILLE Cedex
- la CODERST, Commission Départementale de la nature, des paysages et des sites, Commission ad hoc, présidé par Monsieur le Préfet
- Monsieur Loïc DUTREMEE du service BLMN (Bureau des lieux de Mémoire et des Nécropoles) dépendant du SDMAE (Sous-Direction de la mémoire et de l'action éducative) du Ministère de la Défense qui nous a octroyé une subvention pour la réalisation de cette borne de ce circuit de Mémoire.
Adresse/ Ministère de la défense, service de la Mémoire, du Patrimoine et des archives, 60 Boulevard du Général Martial Valin, CS 21623 , 75509 PARIS cedex 15
- « Le Souvenir Français », association gardienne de la Mémoire des combattants et des monuments y étant consacrés, qui elle aussi, a participé au financement de la borne.
Adresse/ COM FLANDRES LYS, 435 Rue de Strazeele 59270 MERRIS
- Monsieur Ian FLETCHER, Executive Director, Overseas Projects , Commemorations and war graves, Australian Government, Department of Veterans' Affairs
Adresse/ Level 20, 13 Keltie Street WODEN ACT 2606 (AUSTRALIE)

- Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Président du CCFI (Communauté de Communes Flandre Intérieure), via Jean-Pierre FERAMUS, chargé de mission auprès du Président
Adresse/ 41 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59190 HAZEBROUCK

- Monsieur le Maire de Merris , Yves DELFOLIE
Adresse/ 9 Place de l'Eglise 59270 MERRIS

Les maires des villages avoisinants/

- Monsieur le Maire de Vieux-Berquin, Jean-Paul SALOME
Adresse/ 8 Grand Place 59232 VIEUX-BERQUIN

- Madame le Maire de Strazeele, Elisabeth GRESSIER
Adresse/ 56 Rue de l'Eglise 59270 STRAZEELE

- Madame le Maire de FLETRE, Marie-Thérèse RICOUR
Adresse/ 597 Rue Nationale 59270 FLETRE

- Madame le Maire de CAESTRE, Brigitte VANHERSEL
Adresse/ Grande Place 59190 CAESTRE


- Madame le Maire de METEREN, Béatrice DESCAMPS
Adresse/ La Place 59270 METEREN

- Monsieur le Maire de BAILLEUL, Marc DENEUCHE
Adresse/ BP 9, Place du Général de Gaulle 59270 BAILLEUL

Vous remerciant de votre attention,

Dans ce dossier, Monsieur le Commissaire, nous vous prions de prendre le temps d'enquêter et d'étudier l'impact de ce dossier sur le collectif avant de prendre une décision lourde de conséquences.

Veuillez accepter, Monsieur le Commissaire de cette enquête publique,
Nos sincères salutations


Yannick BENOIST
Vice-président du CSPM

(Comité de Soutien au Patrimoine Merrisien)


Geert VITSE
Secrétaire